

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 45 (1953)
Heft: 12

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel : «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

45^{me} année

Décembre 1953

N° 12

Le peuple suisse repousse le nouveau régime financier de la Confédération

Par *J. M.*

C'est donc fait, par 487 364 voix contre 353 962, le peuple suisse a rejeté les nouvelles dispositions constitutionnelles sur le régime financier de la Confédération dimanche 6 décembre dernier.

La première conséquence néfaste de ce vote, c'est la perpétuation du régime d'insécurité des finances fédérales et la nécessité inéluctable de s'accrocher encore au « provisoire qui dure », dont les partisans du projet voulaient sortir pour douze ans. Durant cette trêve de douze ans, ils espéraient qu'un projet définitif de réforme constitutionnelle des finances fédérales aurait pu être élaboré avec des chances de rallier une majorité populaire. Cette honnête tentative a échoué.

Certaines gens ont, paraît-il, intérêt à prolonger l'état d'insécurité des finances fédérales, à user la patience des vrais patriotes, pour les amener à composition, c'est-à-dire leur faire accepter à défaut d'autre chose une fiscalité fédérale qui repose plus largement encore sur les impôt indirects. En attendant, de leur propre aveu, ils sont prêts à approuver la prolongation nouvelle du régime transitoire actuellement en vigueur qui comprend aussi l'impôt fédéral direct qu'ils prétendaient mettre à mort. Au lieu de douze ans, la période transitoire sera de trois ou quatre ans qu'on pourra renouveler indéfiniment. Ainsi, les promesses, une fois de plus, auront rendu les fous joyeux. L'avenir se chargera de réduire à néant les spéculations excessives des « réformateurs » à la manière des écrevisses.

En définitive, la Confédération est la seule perdante, car ses ressources continueront à dépendre des caprices des partis de la majo-